

Compte-rendu de la CAP des CEPJ du 8 décembre 2015

Présents :

Représentants de l'administration : Christine LABROUSSE (DRH) - Christophe LABEDAYS (DRH) - Frédéric JUGNET (inspection générale) - Nadine ROYER (DJEPVA)

Commissaires paritaires :

SEP-UNSA EDUCATION : Yves COUGOULE - Blandine PILI - Jacques RONGERES

EPA-FSU : Christine TAPIE – Sophie BRIOT

Étaient également présentes : Christine ACQUART - Nelly VEDRINE

Déclaration liminaire de la FSU :

Réforme territoriale

La réforme territoriale en cours prolonge les sinistres effets de la RGPP et de la RéATE. Contrairement à ce qu'affirment nos ministres, la destruction du ministère est en marche. Le dépeçage des DRJSCS va encore dégrader les conditions d'emploi, dénaturer les métiers, mettre les collègues en souffrance.

La loi NOTRe est pire que la RéATE dans les effets qu'elle va produire.

Sans jamais prendre en compte les missions et les statuts des personnels jeunesse et sports, encore plus que les précédentes, cette réforme se fait à la va-vite, sans autre but et cohérence que ceux de la réduction des moyens, financiers et humains, encore et toujours. Ce régime court à sa perte mais le problème c'est qu'il entraîne avec lui la mort des politiques éducatives de jeunesse, de l'éducation populaire mais aussi notre service public tout entier.

Les macros et micro-organigrammes ont été effectués sans réelle concertation et dans un cadre ultra-discretionnaire. Il n'est pas étonnant qu'à la découverte de leur contenu, les agents tombent de haut et envisagent des solutions individuelles qui se feront forcément au détriment d'autres collègues et du service public en général.

Quel avenir pour les corps techniques et pédagogiques du ministère ? Quel horizon pour les contractuels de nos établissements ?

La crainte des mobilités contraintes va pousser certains d'entre nous à accepter les solutions provisoires interdépartementales dont le sens et le déploiement restent obscurs.

Suite aux attentats qui frappent notre pays, on aurait pu penser que ce gouvernement se souviendrait du ministère de missions de la jeunesse et des sports, qu'il inverserait le cours de sa destruction, engageant sa politique dans un investissement de type éducatif et économique. Il faudrait, au lieu de nous faire disparaître, investir dans l'éducation tout au long de la vie, travailler autrement que derrière un guichet ou un bureau, repenser totalement les dispositifs pour les rendre plus efficaces, le service civique et les rythmes éducatifs en premier lieu. Les professeurs de sport, les CEPJ et CTPS devraient être considérés comme des atouts dans une telle période.

Indemnités

Concernant les primes, les arguments développés par la FSU lors de la CAP des PS et des CTPS demeurent. Toutefois nous ne pouvons que déplorer cette année encore, le sort réservé aux PTP. Les méthodes discretionnaires de répartition de cette prime au mérite ne peuvent que favoriser la mise en concurrence des personnels et avoir des effets délétères sur le travail d'équipe structurant nos pratiques.

Le SEP UNSA s'associe à cette déclaration.

Réponse de C. Labedays

C. Labedays répond que le mécanisme est similaire à 2014, celui de la répartition des primes en fonction de la manière de servir de l'agent. Les travaux prioritaires étant ceux de la RIFSEEP et la capacité de la DRH à gérer simultanément plusieurs chantiers étant limitée par ses moyens humains, une éventuelle révision des plafonds des PTP n'est pas d'actualité.

Brice MANKOU est muté de la DDCS du Pas de Calais au CREPS de Wattignies à compter du 15 septembre 2015.

Régularisation des mutations :

Régine VERDAN est mutée de la DDCSPP de Haute-Loire à la DRJSCS Rhône-Alpes à compter du 1^{er} septembre 2015.

Demande d'intégration dans le corps des CEPJ :

Etienne GODARD, professeur certifié détaché dans le corps des CEPJ depuis le 1^{er} septembre 2013 et affecté à la DDCSPP de la Nièvre, est intégré dans le corps des CEPJ.

Les représentants des personnels s'inquiètent des formations proposées aux agents arrivés par voie de détachement dans le corps des CEPJ.

C. Labedays propose de mobiliser les conseillers mobilité carrières sur l'accompagnement des agents en détachement pour construire avec eux un plan de formation personnalisé.

Promotion :

Jacky PRIANON est promu au grand-choix à compter du 1^{er} décembre 2012.

Cette promotion régule la situation de J. Prianon. Au moment de son retour dans le corps des CEPJ, après un détachement dans un corps de la fonction publique territoriale, il n'avait pas été reclassé à la hauteur de l'échelon atteint dans son grade de détachement. Après la régularisation de sa situation il était promouvable au grand choix au 10^{ème} échelon, en 3^{ème} position, au cours de la CAP de mars 2013. Cette promotion ne remet pas en cause les promotions accordées à la CAP de promotion.

Demande de détachement dans le corps des CEPJ :

Bénédicte DAMON demande un détachement dans le corps de CEPJ en vue d'une affectation à la DCSTEP de Saint-Pierre et Miquelon. Ce poste a fait l'objet d'une publication au mois d'août, aucun CEPJ ne s'est porté candidat.

Là encore la question de l'accompagnement de cet agent et de sa formation est posée, d'autant plus qu'il n'y a pas d'autre CEPJ en poste dans ce service.

L'administration s'engage à demander au CREPS de Poitiers de contacter cet agent afin de lui proposer des formations à distance. Un point sur cette situation sera fait lors de la prochaine CAP de CEPJ.

Ce détachement est soumis au vote : les représentants des personnels s'abstiennent, l'administration émet un avis favorable. Le détachement est donc effectif.

Titularisation :

Chloé PETIT, CEPJ stagiaire affectée à la DDCS de Seine-Maritime est titularisée.

Questions diverses :

- L'administration a fait appel à l'ensemble de la liste complémentaire des lauréats du dernier concours des CEPJ afin de pourvoir certains postes restés vacants :

NOM prénom	Affectation	Date de nomination
POIX Blandine	DDCS Gard	01/12/2015
BACCON Marine	DDCS Côte d'Or	01/12/2015
LAGARDE Victor	DRJSCS Lorraine	01/12/2015
GUYOMARC'H Stéphane	DDCSPP Haute-Loire	01/12/2015
WAUTHIER Kévin	DRJSCS Centre	01/12/2015
FARDEAU Aurélie	DDCSPP Aude	01/07/2016

Ces nouveaux collègues seront contactés individuellement par l'administration pour les informer des modalités de leur année de stage. Ils rejoindront le groupe de CEPJ stagiaires déjà affectés dans leur formation, au CREPS de Poitiers Les représentants des personnels demandent le détail de cette formation.

- Rénovation de la formation initiale statutaire des CEPJ : l'administration informe que des modifications pourraient être effectives à la rentrée 2016. Stupeur et agacement des représentants des personnels. Le SEP rappelle à l'administration son engagement à associer les organisations syndicales au groupe de travail sur cette question. Groupe de travail prévu en octobre 2015... Une fois de plus les travaux ont débuté sans associer les organisations syndicales, pourtant force de propositions... L'administration explique ce retard par le changement des personnels en charge de ce dossier qui a produit un décalage de calendrier. C. Labedays et Nadine Royer s'engagent à contacter les personnes qui pilotent aujourd'hui ce travail pour leur faire part de notre demande. Y. Cougoule, du SEP, remarque qu'un nombre important de questions ont déjà été soulevées lors des précédentes CAP, sans qu'elles n'aient eues de réponses de l'administration depuis... Cela dégage une forte impression de stagnation...
- Concours de CEPJ : l'administration informe qu'un concours sera très certainement ouvert début 2016, pour nomination des éventuels lauréats en septembre 2016.
- Augmentation du ratio pour le passage à la hors classe : actuellement de seulement 5% des promouvables (sont concernés les CEPJ à partir du 7^{ème} échelon), (NDR : Les syndicats ont demandé et obtenu l'engagement de la DRH des ministères sociaux de proposer auprès du guichet unique (Fonction Publique/budget) un ratio CEPJ porté de 7% dès 2016 à 10% en 2018.) Le SEP questionne l'administration. C. Labedays « a bon espoir » d'une réponse positive sur une augmentation, mais qui ne sera pas à la hauteur de la demande des syndicats.

« Informations » sur la réforme territoriale

L'administration estime qu'il n'y aura quasiment pas de mobilité géographique.

Un décret, bientôt publié, prévoit d'affecter au 1^{er} janvier des agents des DRJSCS des anciens chefs-lieux des régions qui fusionnent, dans les nouvelles structures, dont des « antennes » qui subsistent sur les mêmes lieux. Ce décret sera doublé d'un courrier individuel adressé aux agents.

Des conseillers de mobilité et carrières, formés par l'administration sur les corps qui composent notre champ professionnel, seront en poste dans toutes les régions pour accompagner les agents.

C. Labedays projette que, dans un 1^{er} temps, pour rester à proximité de leur lieu de domiciliation, certains agents vont être contraints à des « mobilités fonctionnelles ». Ensuite, à l'occasion d'une mobilité géographique ou en raison d'un départ à la retraite, l'agent pourra revenir sur le type de mission exercées antérieurement.

C. Labedays estime qu'il est très improbable que les antennes (structures maintenues au site des anciennes DR) disparaissent.

Que l'administration lors d'une CAP en soit encore à « estimer » témoigne de désinvolture à l'égard des CEPJ et des missions éducatives qu'ils portent sur les territoires.

Information diverses :

De retour de disponibilité, Julie Babaammi de Sousa arrive à la DRJSCS de Picardie au 1^{er} janvier 2016.

Ombeline Cadière est détachée en qualité d'attachée territoriale à la mairie d'Avignon du 1^{er} novembre 2015 pour une période de 5 ans.

Mathilde Frassi est mutée à la DDCS 92 à partir du 1^{er} janvier 2016 sur le poste de chargée de mission des

Droits des Femmes et à l'Egalité.

Fermeture de l'INJEP : Gilles Baccala rejoint l'Agence de Service Civique, Angélique Trindade-Chadeau et Gérard Marquié (CTPS) intègrent la DJEPVA.

Rénovation des statuts :

L'arbitrage est au cabinet du ministre pour la relance des travaux sur les statuts des professeurs de sports, CEPJ et CTPS.